

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 novembre 2024, a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA24 26 0235 « Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), une résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements et une suite commerciale, d'une hauteur de 3 étages avec constructions hors toit, situé au 3240, rue Dandurand »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le 20 novembre 2024 par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 22 novembre 2024.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement